

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-deux, le sept du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Cécile DEHOUCK, première adjointe, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (22) : Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoints, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Laurent STAQUET, Serge HARDY, Aurore DUSSART, Bénédicte COTTEL, Catherine DEMEURISSE, Arnel BISIAUX, Dominique NICODEME, Émile LAURANT Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
22

Étaient Excusés (6) : Salvatore CASTIGLIONE (procuration à Bernard CARON), Mathieu DECARPENTRY (procuration à Cécile DEHOUCK), Julie WANTELLET (procuration à Suzel JAWORSKI), Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Tonino RUNCO), Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Fabienne BENOIT.

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Cécile DEHOUCK - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 30/06/2022.

Objet : Acquisition des biens immobiliers sis 37 et 39 place Casimir Périer, propriétés de Maisons et Cités

Rapporteur : Géry CATTIAU, Adjoint délégué à l'aménagement urbain et agricole

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite se porter acquéreur des maisons situées 37 et 39 place Casimir Périer, propriétés de Maisons et Cités, cadastrées AE 765, AE 434 et AE 435. Il s'agit de deux maisons de type minier.

Dans le cadre de la requalification et la redynamisation du quartier d'Arenberg, la commune souhaite en effet y développer des actions à caractère social et promouvoir des initiatives citoyennes.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

L'estimation des services fiscaux en date du 17/02/2022 établit la valeur vénale de cet immeuble à 95000€. La ville a sollicité un abattement de 10%, soit un prix d'achat de 85.500€. Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil d'Administration de Maisons et Cités a approuvé cette vente au prix de 85.500€.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

11/07/2022

ID : 059-215906322-20220707-D07072022_01-DE

Il est précisé que la Ville supportera l'ensemble des frais, droits et taxes et TVA y compris les frais d'arpentage et de division cadastrale éventuels liés à l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** l'acquisition des maisons situées 37 et 39 place Casimir Périer, cadastrées AE 765, AE 434 et AE 435 au prix de 85 500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, aux vendeurs dans les conditions prévues au CGCT et dont les actes seront dressés par un notaire dans les conditions de droit commun ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

A Wallers Arenberg, le 7 juillet 2022

**Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**

